

Déferese  
Signature

Signature.

Circonstances de nullité  
non atténuées  
mais nullité complète



- 1° Le plus jeune Des signataires l'ignorait pour la suite
- 2° Probablement le plus ignorant
- 3° Sa coopération non préméditée n'ayant pas discuté
- 4° Son excès sur la contenance.
- 5° Sa signature <sup>seulement</sup> après invitation.
- 6° Il a signé le dernier.
- 7° Il croyait bénévolement prouver tout ce qui n'était pas défendu par M. Vagner.
- 8° Ses craintes a imposé silence à M. Vagner  
Les mêmes craintes <sup>aurait</sup> a réagi sur Déparis.
- 9° Il était à l'écart, constamment à l'écart quand on projetait discutait sur la formation du comité et la proclamation //: D'incertitude

?

sur

Le plus jeune

Le plus ignorant.

1° Si Déparis était âgé de 25 à 30 je ne m'appuyerais pas sur les égards dus à son âge dans le grand même il serait le plus jeune.

2° L'on ne peut contester qu'il est le plus ignorant puisqu'un honorable témoin a déposé de son caractère le plus favorable à son client en déclarant qu'il ignorait même quelques notions usagées du monde, sans rappeler à rien d'isolé, Les physiciens du Bon et jeune Déparis prouvent autant la sincérité de M. Vagner que son probité bien connue de cet honorable témoin. Ignorer quelques notions usagées du monde est sans contredit le type de la plus complète ignorance.

///

Inventaire des manuscrits

de la bibliothèque de la ville de Paris



1. Le premier volume est un registre de la bibliothèque de la ville de Paris, contenant le catalogue des livres appartenant à cette bibliothèque, depuis son établissement en 1795 jusqu'en 1815.

2. Le second volume est un registre de la bibliothèque de la ville de Paris, contenant le catalogue des livres appartenant à cette bibliothèque, depuis son établissement en 1795 jusqu'en 1815.

3. Le troisième volume est un registre de la bibliothèque de la ville de Paris, contenant le catalogue des livres appartenant à cette bibliothèque, depuis son établissement en 1795 jusqu'en 1815.

4. Le quatrième volume est un registre de la bibliothèque de la ville de Paris, contenant le catalogue des livres appartenant à cette bibliothèque, depuis son établissement en 1795 jusqu'en 1815.

5. Le cinquième volume est un registre de la bibliothèque de la ville de Paris, contenant le catalogue des livres appartenant à cette bibliothèque, depuis son établissement en 1795 jusqu'en 1815.

6. Le sixième volume est un registre de la bibliothèque de la ville de Paris, contenant le catalogue des livres appartenant à cette bibliothèque, depuis son établissement en 1795 jusqu'en 1815.

7. Le septième volume est un registre de la bibliothèque de la ville de Paris, contenant le catalogue des livres appartenant à cette bibliothèque, depuis son établissement en 1795 jusqu'en 1815.

8. Le huitième volume est un registre de la bibliothèque de la ville de Paris, contenant le catalogue des livres appartenant à cette bibliothèque, depuis son établissement en 1795 jusqu'en 1815.

9. Le neuvième volume est un registre de la bibliothèque de la ville de Paris, contenant le catalogue des livres appartenant à cette bibliothèque, depuis son établissement en 1795 jusqu'en 1815.

10. Le dixième volume est un registre de la bibliothèque de la ville de Paris, contenant le catalogue des livres appartenant à cette bibliothèque, depuis son établissement en 1795 jusqu'en 1815.





2<sup>o</sup> de l'administration des finances  
 de la ville de Lyon  
 Le 15 Mars 1793  
 Messieurs les Administrateurs  
 J'ai l'honneur de vous adresser  
 ci-joint le rapport que vous  
 m'avez demandé par votre  
 lettre du 10 courant. Ce  
 rapport est divisé en deux  
 parties. La première contient  
 l'état des finances de la  
 ville pendant l'année 1792  
 et la seconde l'état des  
 finances pendant le premier  
 trimestre de l'année 1793.  
 Je prie de vous en faire  
 part à Messieurs les  
 Administrateurs et de leur  
 en faire connaître le  
 contenu. Je suis, Messieurs,  
 avec toute l'estime et toute  
 la reconnaissance que je vous  
 dois, Monsieur le Maire,  
 votre très humble et très  
 dévoué serviteur,  
 Le Secrétaire de la  
 Municipalité,  
 J. B. L.